

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

à

Comptable Territorial

Ruhengeri

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser la réception de l'envoi de fonds reçu ce jour, effectué par vous, d'un montant de frs

se décomposant comme suit :

Or			
Billets de la Banque du Congo Belge,	coupures de frs	1000	
» » » »	» »	100	
» » » »	2 - de 50 frs	20	100.-
» » » »	20 - de 20 frs		60.-
» » » »	241 - de 102rs	5	
» » » »	242 - de 2rs	1	1.20.-
Argent de l'Union Latine	pièces de	»	5
» » » »	» »	»	2
» » » »	» »	»	1
» » » »	» »	»	0.50
Jetons de nickel			
» » » »	» »	»	0.50
Billon congolais			
» » » »	» »	»	0.20
» » » »	» »	»	0.10
» » » »	» »	»	0.05
» » » »	» »	»	0.02
» » » »	» »	»	0.01



3.300.-

Mode d'expédition

voie postale recommandé/ Carte de service 23bis

Marques

adresse /# cachets ocre /450gre. n° 33

A

Ysa

le 22-10

1948

Le Caissier colonial (ou) Le Comptable de

[Handwritten signatures]

Récépissé d'un recommandé

A remplir par le déposant

Expéditeur : M *Compt. Genral Ruhengeri*

Destinataire : M *L'Edombeur*

rue *Selegnie*

à *Usumbura*

A remplir par l'agent des postes

Numéro du recommandé	Nature de l'objet (1)	Taxe perçue	Timbre AR.	Timbre à date
843	Flu	0		

(1) Indiquer le montant du remboursement, le cas échéant.



39/10/51

10,38

Récépissé d'un recommandé

A remplir par le déposant

Expéditeur : M

Christophe Dubouge

Destinataire : M


Christophe

rue

Usumbura

à

A remplir par l'agent des postes

Numéro du recommandé	Nature de l'objet (1)	Taxe perçue	Timbre AR.	Timbre à date
844	FONDS			

(1) Indiquer le montant du remboursement, le cas échéant. N° 21/P

BORDEREAU D'ENVOI DE FONDS

à CAISSIER LE CAISSIER COLONIAL
DE LA B.C.B. à USUMBURA

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous envoyons ce jour, la somme de trois mille deux cent vingt francs

se décomposant comme suit :

Or

Billets de la Banque du Congo Belge, coupures de frs 1000

"	"	"	"	2	"	de 1000 frs	2000	2000
"	"	"	"	20	"	de 20 frs	400	400
"	"	"	"	141	"	de 10 frs	1410	1410
"	"	"	"	242	"	de 5 frs	1210	1210
"	"	"	"		"	"	1	

Argent de l'Union Latine

pièces de "

"	"	"	"		"	"	5	
"	"	"	"		"	"	2	
"	"	"	"		"	"	1	
"	"	"	"		"	"	0,50	

Jetons de nickel

"	"	"	"		"	"	1,-	
"	"	"	"		"	"	0,50	

Billon congolais

"	"	"	"		"	"	0,20	
"	"	"	"		"	"	0,10	
"	"	"	"		"	"	0,05	
"	"	"	"		"	"	0,02	
"	"	"	"		"	"	0,01	

Duplicate pour l'expéditeur

1.320	

Mode d'expédition voie postale recommandée/ Carte de service 25018

Marques adresse 74 eschote dire / 450grs. n° 33

Nous vous prions de nous accuser la réception de cet envoi en nous renvoyant, dûment signée, la formule ci-jointe.

A Ushengeri le 6/10/57 19

Le Caissier colonial (ou) Le Comptable de territoires



37

Récépissé d'un recommandé

A remplir par le déposant

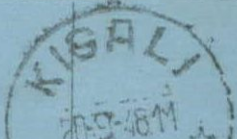
Expéditeur : M Comptable Benit. Ruhengeri

Destinataire : M CAROL BCB

rue

à usumburu

A remplir par l'agent des postes

Numéro du recommandé	Nature de l'objet (1)	Taxe perçue	Timbre AR.	Timbre à date
667	Fonds	off		

(1) Indiquer le montant du remboursement, le cas échéant.

BORDEREAU D'ENVOI DE FONDS

à MONSIEUR LE CAISSIER COLONIAL DE LA
BOE A USUMBURA.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous vous envoyons ce jour,
la somme de TRENTE SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE VINGT UN FRANCS

se décomposant comme suit :

Or	Cheque U023329 RHETI HARO, 4/9/48.....	718,00
Billets de la Banque du Congo Belge,	coupages de frs 1000	3.000,00
"	"- UII8706 POCHET.....	500,00
"	"- UII8707 POCHET.....	1.000,00
"	"- U051725 MARCHAB.....	3.000,00
"	"- A432989 PIENNAI KASAM (visé).....	18.173,00
Accred.	59894 MALIMU 31/8/48.....	340,00
"	"- 59898 ZIMULINDA -".....	280,00
Argent de l'Union Latine	59898 ANGERASHA -".....	300,00
"	"- KABATA 59893 du.....	270,00
"	"- 59895 MPEKAIYA -".....	280,00
"	"- 59896 MUDAMINWA -".....	250,00
"	"- 59897 NYARITAI -".....	310,00
"	"- 60543 KARUZU -".....	1.240,00
"	"- 60517 NGORU -".....	1.290,00
Jetons de nickel	59992 NYAGIGHA -".....	2.330,00
	porté en dépenses au Lys C. n° 35 du 17/9/48.	0,50
Billon congolais	Le Compt. Territ. Janssens	0,20
"	".....	0,10
"	".....	0,01
"	".....	0,01
Accred.	60539 KABAGARO du 31/8/48.....	2.400,00
"	"- 59941 SARHUTA -".....	2.000,00
"	".....	0,01
		37.761,00

Mode d'expédition voie postale recommandée

Marques n° 37 adresse double enveloppe cachetée.

Nous vous prions de nous accuser la réception de cet envoi en nous renvoyant, dûment signée, la formule ci-jointe.

A KUHENGURI, le 17/9/48. 19

Le Caissier colonial (ou) Le Comptable de KUHENGURI
Janssens

BANQUE DU CONGO BELGE

Caissier Colonial

Succursale de

USUAPURA

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF

N° 059894

REÇU (*)

de la Banque du Congo Belge

à

Ruhengeri

du Comptable de la Colonie

la somme de :

Trois cent quarante francs

suivant ordonnance de la Colonie n°

TM. 77

du

25 Août 1948

Date :

Ruhengeri

, le

6 Septembre 1948

(Signature)

(*) Biffer la mention inutile.

Ali

BANQUE DU CONGO BELGE
Caissier Colonial

Succursale de USUMBURA

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 059899

RÉÇU (*)

de la Banque du Congo Belge

à

Ruhengeri

du Comptable de la Colonie

la somme de :

Deux cent quatre vingt francs

suivant ordonnance de la Colonie n° *TM. 77* du *25 Oct*

Date :

Ruhengeri, le *09/10/48*

(Signature)

(*) Biffer la mention inutile.

[Signature]

BANQUE DU CONGO BELGE

Caissier Colonial

Succursale de USUMBURA

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 059898

REÇU (*)

de la Banque du Congo Belge

à

Ruhengeri

du Comptable de la Colonie

la somme de :

Trois cents francs

suivant ordonnance de la Colonie n°

T.M. 77

du

25 Oct

Date :

Ruhengeri

, le

6/9/48

(Signature)

[Signature]

(*) Biffer la mention inutile.

BANQUE DU CONGO BELGE
Caissier Colonial

Succursale de USUMBURA

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 059893

REÇU (*) } de la Banque du Congo Belge à Bukumbura
 } du Comptable de la Colonie

la somme de : Deux cent Septante francs

suivant ordonnance de la Colonie n° I.M. 77 du 25 cr.

Date : Bukumbura, le 6 Septembre 1948
(Signature)

(*) Biffer la mention inutile.

[Signature]

BANQUE DU CONGO BELGE
Caissier Colonial

Succursale de USOMBURA

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 059895

REÇU (*)

de la Banque du Congo Belge

à

Ruhengeru

du Comptable de la Colonie

la somme de :

Deux cent quatre vingt francs

suivant ordonnance de la Colonie n° 74 77 du 16 Comant

Date :

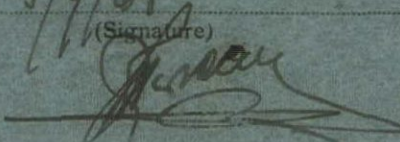
5/9/48

Ruhengeru, le

5/9/48

(Signature)

(*) Biffer la mention inutile.



BANQUE DU CONGO BELGE
Caissier Colonial

Succursale de Wumkura

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 059896

REÇU (*)

de la Banque du Congo Belge

à

Ruhengeri

du Comptable de la Colonie

la somme de :

Deux cent cinquante francs

suivant ordonnance de la Colonie n° TM 77 du 20 CRT

Date :

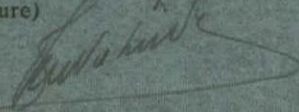
Ruhengeri

, le

6 Septembre 1948

(Signature)

(*) Biffer la mention inutile.



BANQUE DU CONGO BELGE
Caissier Colonial

Succursale de Usumbura

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 059897

~~REÇU~~ (*) } de la Banque du Congo Belge
à Ruhengeri
du Comptable de la Colonie

la somme de : trois cent et dix francs.

suivant ordonnance de la Colonie n° T.M. 77 du 25 Crt.

Date : Ruhengeri, le 6/9/48
(Signature)

(*) Biffer la mention inutile.

Mamadou

BANQUE DU CONGO BELGE
Caissier Colonial

Succursale de USUMBURA

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 060545

~~RENT~~ (*) } de la Banque du Congo Belge à Ruhengeri
du Comptable de la Colonie

la somme de : mill. deux cent quarante francs

suivant ordonnance de la Colonie n° TM. 77 du 25 oct.

Date : Ruhengeri, le 5 septembre 1948
(Signature)

Rabuw
S.

(*) Biffer la mention inutile.

BANQUE DU CONGO BELGE

Caissier Colonial

Succursale de LIKUMBAURA

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 060517

REÇU (*)

de la Banque du Congo Belge

à

Rubengezi

du Comptable de la Colonie

la somme de :

suivant ordonnance de la Colonie n° 1477 du 15 courant

Date :

Rubengezi

, le

6/9/48

(Signature)

(*) Biffer la mention inutile.

[Handwritten signature]

BANQUE DU CONGO BELGE
Caissier Colonial

Succursale de USUMBURA

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 059992

REÇU (*) } de la Banque du Congo Belge à Subungu
 } du Comptable de la Colonie

la somme de : Deux mille trois cent cinquante francs

suivant ordonnance de la Colonie n° T.M. 77 du 25 courant

Date : Subungu, le 6-1-48
(Signature)

(*) Biffer la mention inutile.

Montano

BANQUE DU CONGO BELGE

Caissier Colonial

Succursale de

Usumbura

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF

N° 060539

REÇU (*)

de la Banque du Congo Belge

à

Bukengeri

du Comptable de la Colonie

la somme de :

Deux mille quatre cent cinquante

suivant ordonnance de la Colonie n°

T.M. 77

du

25 août 1948

Date :

Bukengeri

, le

9 septembre 1948

(Signature)

Ikahagaba

(*) Biffer la mention inutile.

BANQUE DU CONGO BELGE

Caissier Colonial

Succursale de Uvumbura

DUPLICATA DE L'ACQUIT DONNÉ SUR L'ACCRÉDITIF N° 059941

REÇU (*) } de la Banque du Congo Belge
 } du Comptable de la Colonie

à Ruhengeri

la somme de : Deux mille et soixante francs

suivant ordonnance de la Colonie n° T.M. 77 du 25 courant

Date : Ruhengeri, le 6/9/48
(Signature)

[Signature]

(*) Biffer la mention inutile.

BANQUE BELGE D'AFRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME

Usumbura LE 31 aout 1948

AGENCES AU CONGO BELGE :
 ALBERTVILLE - COQUILHATVILLE
 COSTERMANSVILLE - ELISABETHVILLE
 JADOTVILLE - LÉOPOLDVILLE - LUSAMBO
 STANLEYVILLE - USUMBURA

AGENCES EN AFRIQUE FRANÇAISE:
 BANGUI - BRAZZAVILLE - POINTE-NOIRE

A Monsieur le Receveur des Douanes
 de Ruhengéri

Nous soussignés, ~~certifions~~ garantissons le chèque que la
 firme PIRBAHAI Kassam et C^o émettra à votre profit sur son compte 418
 en nos livres et ce à concurrence de frs 35.000,- (TRENTÉ CINQ MILLE FRs)

BANQUE BELGE D'AFRIQUE S.A.
 Agence d'Usumbura

[Signature]

LC 37

chq. A. 432989